



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



COFEB
CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION
ET D'ETUDES BANCAIRES

Les **AB**régés du **C**OFEB

N°ABC/2022/06

ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'EFFORT FISCAL ET DU POTENTIEL FISCAL DANS LES PAYS DE L'UEMOA

SEPTEMBRE 2022



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



COFEB
CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION
ET D'ETUDES BANCAIRES

DIRECTION GENERALE DU COFEB

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES PARTENARIATS

Les ABrégés du COFEB

N°ABC/2022/06

ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'EFFORT FISCAL ET DU POTENTIEL FISCAL DANS LES PAYS DE L'UEMOA

SEPTEMBRE 2022

*Les avis exprimés engagent la responsabilité des seuls auteurs et
en aucun cas celle de la BCEAO*

PREAMBULE

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) est une structure de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) chargée des activités de renforcement des capacités et de la recherche économique et financière. Depuis novembre 2019, les plus hautes Autorités de la Banque ont décidé de transformer ce Centre régional en élargissant ses missions autour de trois (3) Directions, à savoir, la Direction en charge des Enseignements et des Programmes de Formation, la Direction de la Recherche et des Partenariats et celle chargée des Affaires Administratives et de la Communication, placées sous la responsabilité d'un Directeur Général.

La vision des Autorités de la BCEAO, à travers cette transformation institutionnelle, est notamment de faire du COFEB un centre d'excellence de dimension internationale, dans le domaine de la formation et de la recherche. Comme toutes les banques centrales, la BCEAO doit jouer un rôle de premier plan dans le processus de génération et de dissémination de la connaissance envers le grand public et les décideurs politiques. Cela contribue au processus de transparence recommandé par les standards internationaux. En outre, en tant que Conseiller économique et financier des Etats, elle se doit d'informer et de sensibiliser les Autorités nationales sur les nouveaux enjeux dans ce domaine.

Dans ce cadre, plusieurs études techniques, reposant sur des méthodes quantitatives, sont publiées chaque année sur des thèmes présentant un intérêt pour les économies de notre Zone. Pour disséminer et vulgariser les principaux messages et les enseignements de ces études techniques, nous avons jugé utile de créer une nouvelle publication dénommée « *Les Abrégés du COFEB* ».

Dans cette série, les résultats des travaux de recherche sont synthétisés et traduits dans un langage accessible à tous.

Au total, « *Les Abrégés du COFEB* » entendent contribuer à valoriser les résultats des études et recherches effectuées au sein de la BCEAO, en vue de toucher le plus large public possible et d'éclairer les décideurs politiques sur certaines questions économiques et financières.

Ousmane SAMBA MAMADOU,
Directeur Général du COFEB

A PROPOS DU THEME DE L'ETUDE

Ce sixième numéro de l'année 2022 de la série "Les Abrégés du COFEB" porte sur le thème « Analyse des facteurs explicatifs de l'effort fiscal et du potentiel fiscal dans les pays de l'UEMOA ». Il découle du Document d'Etude et de Recherche (DER) n° COFEB/DER/2021/03, réalisé par Gbêmèho Mathieu TRINNOU, en décembre 2021.

Dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19, avec les conséquences néfastes sur les économies du monde entier, en particulier sur les coûts de production et les budgets publics, la problématique de la mobilisation des ressources pour le financement du développement demeure d'actualité pour les pays de l'UEMOA.

L'étude de laquelle découle le présent Abrégé, se veut être une contribution à la réflexion globale sur les moyens de financement des politiques publiques, en particulier par les ressources internes, dont les recettes fiscales constituent une composante majeure dans l'espace communautaire. Une meilleure connaissance des potentialités fiscales des Etats membres de l'UEMOA et des dispositifs de collecte de ces ressources apparaît cruciale, voire vitale pour leurs économies.

Fort de ce constat, l'auteur s'est proposé d'identifier les principaux facteurs déterminant le potentiel fiscal, c'est-à-dire la capacité maximale de mobilisation des ressources fiscales des pays de l'UEMOA, au regard de la structure de leurs économies. Pour ce faire, il s'est fondé, sur un modèle de frontière stochastique inspiré des travaux de Kumbhakar et al. (2014). Parmi les variables qui influent sur ce potentiel, figurent des variables réelles et institutionnelles, telles que le revenu par tête, les valeurs ajoutées des différents secteurs d'activités, l'ouverture commerciale, la corruption et la responsabilisation des citoyens ainsi que d'autres variables, telles que l'indice du développement financier et l'inflation. Les résultats obtenus mettent en évidence une sous-utilisation du potentiel fiscal dans les pays de l'Union, et conséquemment des marges de manœuvre disponibles pour améliorer les recettes de l'Etat.

Une fois le niveau du potentiel fiscal connu, son écart par rapport aux recettes fiscales effectives permet de déterminer l'effort fiscal d'un pays. Dès lors, il conviendrait d'améliorer la performance fiscale, en agissant sur ces deux (2) leviers des recettes que sont le potentiel fiscal et l'effort fiscal, en vue d'accroître durablement les ressources internes, à travers des actions visant à orienter favorablement les variables déterminantes.

Ndèye Amy NGOM SECK,
Directeur de la Recherche et des Partenariats

Introduction

La mobilisation des ressources internes, notamment les recettes fiscales, occupe une place de choix dans la problématique du financement du développement. Dans la littérature, l'accent est mis sur l'efficacité dans la collecte des recettes fiscales, ce qui implique la mise en place de politiques efficaces et des administrations performantes pour atteindre cet objectif.

La présente étude se propose d'explorer la problématique de mobilisation des ressources fiscales, sous l'angle de l'analyse du potentiel fiscal et de l'effort fiscal des pays de l'UEMOA. Il s'agit, d'une part, d'identifier les principaux déterminants du potentiel fiscal des pays de l'Union, à savoir le niveau maximum théorique de recettes fiscales (exprimé en pourcentage du PIB) qu'ils sont capables de collecter, en liaison avec les caractéristiques structurelles de leurs économies. Il s'agit, d'autre part, d'évaluer le degré d'effort fiscal de ces pays, afin d'apprécier les marges de manœuvre dont ils disposeraient pour améliorer et renforcer la performance de leurs administrations fiscales. Pour y parvenir, l'étude s'appuie sur un modèle de frontière stochastique inspiré des travaux de Kumbhakar et al. (2014). Les conclusions mettent en évidence une sous-utilisation, par les pays de l'Union, de leur potentiel fiscal et donc l'existence d'espace budgétaire disponible que les Etats pourraient exploiter, en menant des actions vigoureuses sur les principaux leviers de mobilisation des recettes fiscales.

I. Intérêt de l'étude

Cette étude¹ présente un intérêt avéré car la crise liée à la pandémie de la Covid-19, en cours à l'échelle mondiale, a induit des dépenses exceptionnelles et des plans de relance économique nécessitant la mobilisation de ressources financières conséquentes dans les Etats membres de l'UEMOA. Or, les ressources extérieures (dons et prêts) demeurent volatiles et dépendantes de l'évolution de la conjoncture internationale.

Dans ce contexte, l'efficacité dans la mobilisation des ressources fiscales demeure indispensable pour assurer l'exécution de ces plans mais également pour poursuivre le financement des dépenses de développement des Etats membres de l'Union. Pour ce faire, il importe de connaître le potentiel fiscal des Etats et les principales variables qui le déterminent ainsi que le taux d'exécution de ce potentiel (l'effort fiscal).

1 - Gbémèho Mathieu TRINNOU, DER n° COFEB/DER/2021/03, Décembre 2021

II. Démarche méthodologie adoptée

La démarche méthodologique repose sur deux (2) étapes.

La première a consisté à identifier les facteurs explicatifs du potentiel fiscal, c'est-à-dire les variables qui déterminent la capacité globale des pays de l'UEMOA en matière de recettes fiscales. Ces variables traduisent les caractéristiques structurelles des économies de l'Union.

La seconde étape a permis d'évaluer l'effort fiscal global des pays concernés. Cet exercice consiste à voir dans quelle mesure les taux de recettes fiscales effectivement collectées dans chaque pays se rapprochent du niveau estimé de son potentiel, au regard de la structure de son économie.

Pour calculer le potentiel fiscal, l'étude utilise un modèle de frontière stochastique, en s'inspirant des travaux de Kumbhakar et al. (2014). Sur cette base, deux types d'efforts fiscaux sont mesurés, à savoir l'effort fiscal reflétant le degré de performance de l'administration fiscale et l'effort fiscal qui traduit la contribution des politiques fiscales. Ces estimations ont conduit à l'établissement de l'effort fiscal global qui résulte de la combinaison des deux (2) précédents.

III. Résultats, enseignements et recommandations de l'étude

L'analyse des résultats laisse apparaître que le potentiel fiscal des pays membres de l'UEMOA dépend du PIB réel par tête, des parts des secteurs secondaire et tertiaire, de l'ouverture commerciale, de l'indice du développement financier et de l'inflation. En revanche, le secteur primaire, du fait de son caractère informel, a un impact négatif sur l'accroissement des recettes fiscales.

En outre, au plan institutionnel, les résultats ont confirmé l'impact négatif de la corruption sur la mobilisation des recettes fiscales. En revanche, la responsabilisation des citoyens des pays de l'Union serait favorable à une amélioration du taux de pression fiscale.

Par ailleurs, l'effort fiscal global de l'Union est ressorti à 78,1%, ce qui signifie que la combinaison des politiques fiscales et des performances des Administrations fiscales a permis de réaliser plus des trois quarts du potentiel fiscal de l'Union. Il existerait, dès lors, une marge de progression de l'effort fiscal global de 22%, qui traduirait un espace budgétaire mobilisable par les Pouvoirs publics. Ces résultats ont été également déterminés au niveau de chaque Etat membre, avec de fortes variations entre eux.

Au titre des recommandations découlant de ces résultats, il est possible d'améliorer le potentiel fiscal des pays de l'Union. A cet égard, des actions devraient être entreprises pour agir durablement sur les variables identifiées comme étant déterminantes pour le potentiel fiscal.

En particulier, il pourrait s'agir, entre autres :

- de l'élargissement de la base taxable grâce, notamment, à la hausse du revenu par tête et de la valeur ajoutée dans les différents secteurs, avec notamment une modernisation des activités du secteur primaire ;
- du renforcement du développement financier ;
- d'une lutte vigoureuse contre la corruption par l'application effective des sanctions édictées ;
- de la sensibilisation des citoyens sur les bienfaits du paiement des impôts.

S'agissant des actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'effort fiscal, les Pouvoirs publics devraient davantage expliquer aux citoyens les lois et règlements, tout en simplifiant les procédures de paiement des impôts, par exemple, par la digitalisation complète des processus y relatifs. Le renforcement des Administrations fiscales, avec des cadres compétents, ainsi que la fixation d'objectifs clairs aux Responsables devraient figurer au rang des priorités.

Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB)

Avenue Abdoulaye Fadiga - BP : 3108 Dakar - Sénégal

Tél. : 00 221 33 839 05 00 - Fax : 00 221 33 823 83 35

Contact : courrier.zdrp@bceao.int

<https://cofeb.bceao.int/>